

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

AP 82 - PREF - 2015 - 07 - 232

ARRETE
portant suppression d'une régie de recettes de l'Etat auprès de
la police municipale de la commune de BEAUMONT-DE-LOMAGNE et mettant fin
aux fonctions du régisseur et du suppléant

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Vu l'arrêté préfectoral n° 02-1685 du 30 octobre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Beaumont-de-Lomagne pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L121-4 du code de la route ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-151-0005 du 30 mai 2012 portant nomination d'un régisseur d'Etat et d'un suppléant auprès de la police municipale de la commune de Beaumont-de-Lomagne ;

Vu la lettre de monsieur le maire de Beaumont-de-Lomagne du 30 avril 2015, sollicitant la suppression de la régie ;

Vu l'avis conforme de l'administratrice générale des finances publiques du 20 juillet 2015 ;

ARRETE

Article 1er : Il est mis fin à la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale de la commune de Beaumont-de-Lomagne pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L121-4 du code de la route ;

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions de monsieur Richard LALA, régisseur et de madame Audrey TISSEYRE suppléante ;

Article 3 : Les comptes de la régie seront soldés, sous le contrôle de madame l'administratrice générale des finances publiques de Tarn-et-Garonne, au 31 juillet 2015 ;

Article 4 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne et madame l'administratrice générale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montauban, le 24 JUL. 2015

Le préfet

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Jean-Michel DELVERT

2, Allée de l'Empereur - BP 779 - MONTAUBAN CEDEX

Tél. 05 63 22 82 00 - Fax 05 63 93 33 29 - Mél : courrier@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr
<http://www.tarn-et-garonne.pref.gouv.fr>